

5 MINUTES POUR EXPLIQUER VISALE À UN PROPRIÉTAIRE !



1. C'EST QUOI VISALE ?

Une garantie de loyers 100% gratuite financée par Action Logement,

Action Logement, acteur de référence du logement en France, s'engage à indemniser le propriétaire en cas d'impayés de loyers et de dégradations. Les sommes versées au bailleur sont remboursées par le locataire à Action Logement.



**9 BAILLEURS
BÉNÉFICIAIRES
SUR 10
RECOMMANDENT VISALE***

2. ÇA COUVRE QUOI ?

Le propriétaire est remboursé chaque mois dès le 1^{er} impayé constitué, sans carence

Il est couvert sur toute la durée du bail, dans la limite de 36 mois d'impayés, et jusqu'à 2 mois de loyers et charges en cas de dégradations. L'ensemble des frais de procédure est pris en charge jusqu'à résiliation du bail si nécessaire.

3. EN CAS D'IMPAYÉS

Dès qu'un impayé est déclaré, le remboursement est traité rapidement si la déclaration est complète

Concrètement comment ça se passe ?

Le propriétaire déclare l'impayé à partir du 2^{ème} mois d'incident, sur son compte Visale. Action Logement effectue ensuite le remboursement sur son compte bancaire.

4. SES AVANTAGES

Le locataire est certifié par Action Logement

Action Logement vérifie l'ensemble des pièces justificatives. Aucun risque lié à la solvabilité d'un garant physique, ni aucune cotisation liée à une assurance payante.

5. SIMPLE ET 100% DÉMATÉRIALISÉE

Le site visale.fr pour réaliser et suivre toutes les démarches en ligne

Pour activer le contrat de cautionnement (avant la signature du bail), le propriétaire doit s'inscrire au préalable sur visale.fr

**Source CREDOC 2020*

Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle



Connectez-vous
sur visale.fr

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE